

Conseil d'établissement de l'école Au-Fil-de-l'Eau

Séance extraordinaire du mercredi 18 mars 2015 à 19 h 15

PROCÈS-VERBAL

Ordre du jour

No	Sujet	Objet
1-	Présence et quorum	Constat
2-	Adoption de l'ordre du jour	Adoption
3-	Travaux du conseil : a) Répartition du temps d'enseignement 2015-2016	Approbation
4-	Levée de l'assemblée	Adoption

Présences :

Mélanie Asselin, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bureau, Brigitte Caron, Isabelle Claveau, Alain Croteau, Renée Fortin, Sylvie Hébert, Chantal Labelle, Annie Lajoie, Anne Lebrun, Sophie Panneton, Guylaine Parent, Marie-Chantal Paris, Michel Savoie et Marilyne Vigneault.

Madame Brigitte Caron présente monsieur Michel Savoie qui remplace madame Valéry Boucher.

1. Présence et quorum

La feuille des présences est signée par les membres et consignée au registre. Madame Brigitte Caron, présidente, ouvre la séance à 19 h 15 après avoir constaté qu'il y a quorum.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'adoption de l'ordre du jour ci-haut est proposée par monsieur Michel Savoie et appuyée par madame Marie-Hélène Aubert.

À l'unanimité

Résolution CÉ 14/15 – 026

3. Travaux du conseil

a) Répartition du temps d'enseignement 2015-2016

Madame Chantal Labelle dépose la démarche annuelle que la CSP envoie aux directions en références légales en lien avec la répartition du temps alloué à chaque matière.

Elle rappelle qu'elle a jusqu'au 2 avril pour remettre la décision à la CSP. Elle a reçu la proposition des enseignants qui ont entériné à forte majorité la recommandation du CEE. Elle la dépose et laisse le temps aux membres de la lire.

Grille-matières 2015-2016

Position de l'équipe enseignante.

L'équipe des enseignantes et des enseignants s'est prononcée par un large consensus sur le maintien de la grille-matières actuelle (répartition du temps d'enseignement des matières). Malgré l'insistance de parents à ce que l'on accorde plus de temps à l'enseignement de l'anglais à l'intérieur de la grille-matières, les enseignants ont cru bon maintenir le statu quo de la formule actuelle. Le processus de consultation pour en arriver à cette décision s'est fait conformément à ce qui est prévu par la Loi sur l'Instruction Publique (LIP). Le Conseil des Enseignantes et des Enseignants (CEE) a étudié la question et est allé en consultation auprès des différentes équipes. Cette consultation a amené le CEE à recommander aux

enseignants le maintien du statu quo lors d'une assemblée générale demandée par la direction. C'est par une très forte majorité que les enseignants ont entériné la recommandation du CEE et ont donc proposé à la direction ce statu quo pour l'année scolaire 2015-2016.

Cette décision des enseignants ne s'est pas prise à la légère. Plusieurs éléments ont été considérés.

Il ne faudrait pas croire que l'équipe enseignante soit contre l'intensivité de l'enseignement d'une matière. Cette forme d'enseignement a fait ses preuves. C'est le moment de cette intensivité de l'enseignement de l'anglais qui est mis en doute. La recherche actuelle n'a pas démontré que cela devait se faire nécessairement au primaire. Pour plusieurs experts, la fin du secondaire serait un moment plus approprié. D'autre part, comme professionnels en éducation, nous estimons que l'école primaire devrait être axée sur le développement global de l'enfant sans mettre un accent sur une matière en particulier. Nous croyons également que notre langue première devrait être à l'avant-plan de notre enseignement. Nous pensons que ce que nos élèves reçoivent comme formation en anglais est appropriée et conforme aux exigences prévues par le régime pédagogique du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). Enfin, nous ne sommes pas convaincus que nos élèves qui présentent des difficultés particulières soient en mesure de bien progresser par cette forme d'enseignement; d'autant plus que nous avons beaucoup d'élèves à risque ou HDAA intégrés en classe régulière. L'élève est donc demeuré au cœur de cette réflexion collective.

L'enseignement intensif de l'anglais sous la forme du 5mois/5mois, ou d'autres formules analogues, aurait des conséquences à plusieurs niveaux à commencer par des changements majeurs du personnel enseignant, autant chez les titulaires réguliers que pour les spécialistes d'anglais à qui serait confiée une telle tâche. Il faut prévoir un sérieux mouvement de personnel, à l'interne («jeu de la chaise musicale») comme à l'externe (nouveaux arrivés). Précarité et inexpérience sont à prévoir également pour les enseignants du ou des niveaux concernés par cette formule, autant pour les titulaires réguliers que pour les spécialistes en anglais.

D'autres conséquences moins évidentes, mais toutes aussi présentes sont aussi en jeu: réorganisation du programme et planification annuelle d'un cycle pour mieux répartir l'ensemble des autres matières, révision de nos normes et modalité d'enseignement, accompagnement par des conseillers pédagogiques, lesquels, à ce temps-ci, ont déjà fixé jusqu'à la fin de l'année leur planification de soutien dans les écoles ... Bref, toute cette réorganisation demande du temps et de la préparation à travers même l'année en cours.

Le modèle d'anglais accru (4jours de régulier/ 1 journée d'anglais) laisse sensiblement planer les mêmes conséquences, surtout en ce qui a trait au mouvement du personnel. Il faut se rappeler que nous n'avons aucun contrôle sur le choix du personnel enseignant qui vient dans nos écoles. Tout ceci se fait conformément selon l'entente prévue à cet effet entre la Commission scolaire des Patriotes (CSP) et le Syndicat de l'enseignement de Champlain (CSQ). Ce qui est appelé communément la «convention collective».

L'anglais intensif ou même accru suppose des ressources financières supplémentaires pour accompagner ce changement. L'équipe des enseignants n'est pas très optimiste quant à la disponibilité de ces ressources étant donné le régime d'austérité prôné par notre gouvernement qui nous amène, bon an mal an, de nouvelles compressions budgétaires.

Modifier notre grille-matières en augmentant le temps à accorder à l'enseignement de l'anglais en 6e année cause ici aussi des inconvénients pour ne pas dire des problèmes. Pour ce faire, nous devrions couper dans l'enseignement de l'éducation physique. Le temps d'enseignement des spécialités (anglais,

éducation physique, musique) est «réglementé» et doit respecter plusieurs critères. La mécanique est un peu complexe, mais nous avons l'obligation par la Loi sur l'Instruction Publique (LIP) de nous y conformer. Ajouter du temps d'enseignement à une matière suppose en enlever à une autre. Il y a quelques années, à la suite d'études sur la santé physique des jeunes, le MELS s'est associé au Ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS) afin de sensibiliser la population au développement de saines habitudes de vie. L'approche «l'École en Santé» est née. Cette orientation gouvernementale a été entérinée par le CÉ de l'époque et s'est traduite par l'augmentation du temps d'enseignement en éducation physique. Cette augmentation de temps a permis, entre autres, de mettre en place une formation menant à une accréditation en réanimation cardiorespiratoire (RCR) pour tous les élèves de 6e année.

On peut lire dans les commentaires donnés en réponse au sondage auquel ont répondu plusieurs parents, que beaucoup de ces derniers ne désirent aucunement enlever des cours d'éducation physique à la grille-matières. Comment serait-ce possible? Dans notre cas, ne pas enlever du temps d'enseignement à l'éducation physique au profit de l'anglais suppose prendre ce temps sur la troisième spécialité, la musique. Cela ne peut se faire, car le temps accordé à cette matière est déjà au minimum. C'est un jeu de vases communicants où la marge de manœuvre est très restreinte.

De plus, on constate que depuis quelques années, notre école s'est teintée d'une couleur particulière et est reconnue à travers la CSP et la Montérégie à cet effet. L'activité physique y est grandement présente par l'entremise d'activités parascolaires hautement appréciées des élèves et des parents et où la demande est tellement forte qu'on se doit de refuser des inscriptions. Nos enseignants en éducation physique se donnent corps et âmes pour trouver des activités qui serviront les élèves : athlétisme, minivolley, compétitions inter-écoles, provinciales et même nationales. Enlever du temps à l'éducation physique constituerait un recul à cet essor qui teinte notre école. Nous sommes proactifs et en cohérence de ce que l'on prône par toutes sortes de campagnes de sensibilisation à l'effet qu'il faut faire de l'activité physique. De plus, dans notre convention de gestion et de réussite éducative (CGRÉ), nous avons un objectif et des moyens pour améliorer la santé physique de nos élèves. Une épreuve d'endurance obligatoire de la 1ère à la 6e année a même été mise en place par la CSP afin d'évaluer la santé chez nos jeunes.

Enfin, l'équipe enseignante aimerait connaître la position ministérielle quant à l'enseignement plus intensif de l'anglais. Il y a actuellement une instabilité politique qui entoure ce sujet. On reste vague et on promet des réponses avant la fin du printemps à venir. Ce «flou» politique crée un malaise et on ne voudrait pas s'aventurer dans un projet maintenant, alors qu'à court ou moyen terme, on risque de tout bouleverser à nouveau par une nouvelle politique ministérielle.

Voilà donc les conclusions de la réflexion de l'équipe des enseignantes et des enseignants qui accompagne la proposition du statu quo pour la prochaine grille-matières 2015-2016.

Madame Marie-Chantal Paris propose, secondée par madame Marilyn Vigneault, d'attendre d'avoir la proposition de la direction avant d'émettre des commentaires.

À l'unanimité

Résolution CÉ 14/15 – 027

Répartition du temps d'enseignement (grille-matières 2015-2016) L.I.P art.86
Assises de la direction

Démarche

Processus pour en arriver à l'adoption de la grille-matières

- « Le CEE contribue à l'élaboration de la proposition de la direction en ce qui a trait au temps alloué à chaque matière (LIP 86) »
 - Réunion du CEE du 10 février : élaboration d'une résolution apportée en AG du 17 février qui a été entérinée par cette dernière.
 - Réunion du CEE du 11 mars : travail sur l'argumentaire de la proposition à apporter à l'AG du 17 mars pour présentation en C.É. 18 mars pour approbation.

Référentiels de la direction liés à cette démarche

- **Loi sur l'instruction publique**
 - 64. Toute décision du C.É. doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves
 - 86. Le C.É. approuve le temps alloué à chaque matière proposé par le directeur en s'assurant de l'atteinte des objectifs obligatoires et de l'acquisition des contenus obligatoires prévus dans les programmes d'études établis par le MELS.
 - 96.12 ... le directeur de l'école s'assure de la qualité des services éducatifs dispensés à l'école.
 - 96.13 ... le directeur assiste le conseil d'établissement dans l'exercice de ses fonctions et pouvoirs :
 - Analyse de la situation de l'école, élaboration, réalisation et évaluation périodique du projet éducatif
 - Coordonne l'élaboration, la révision, l'actualisation du plan de réussite (et de la convention de gestion et de réussite éducative)
- **Régime pédagogique** article 22. Répartition des matières
- **Programmes d'études**
- **Convention collective**
 - **4-6.10b) 6. La direction consulte le CEE sur ... le temps alloué à chaque matière (LIP 86)**
- **Convention de gestion et de réussite éducative de l'école Au-Fil-de-l'Eau**

Cette CGRÉ est l'outil principal sur lequel elle s'appuie pour prendre une décision éclairée.

« ... Aussi, nous sommes convaincus qu'un suivi rigoureux des apprentissages des élèves par l'analyse de leurs résultats nous aidera à mieux cerner leurs besoins et leurs difficultés, et nous permettra d'identifier les actions les plus susceptibles d'améliorer leurs apprentissages et leur réussite. »

 - **Échéance de notre CGRÉ 2010-2015. Fait partie de notre reddition de comptes.**
 - Objectifs et moyens en lien avec :
 - Mathématiques (résoudre)
 - Français (lecture et écriture)
 - Soutien au EHDAA (apprentissage et comportemental)
 - Environnement sain et sécuritaire (alimentation saine, mode de vie physiquement actif, activité de sensibilisation et prévention de la violence)
 - Sensibilisation à la formation professionnelle
 - **Suite à donner :**
 - Importance de faire une bonne analyse de 2010-2015 et de bien cerner les besoins de nos élèves avec un portrait de la situation actuelle (analyse des résultats, suivi de cohorte, cueillette d'informations, soirée d'information aux parents), et de partir de ce constat pour réviser nos objectifs et moyens afin d'identifier les actions les plus susceptibles d'assurer la réussite des élèves. On regarde les tendances, les zones de faiblesses à partir d'un portrait de situation.
 - Démarche concertée avec tous les acteurs (enseignants, personnels de l'école, ressources

éducatives, parents, élèves) par le biais d'un **Comité de pilotage. Des parents siègent sur ce comité.**

- **Échéancier** : année 2015-2016 pour faire tout le processus cohérent et intégré à la révision de la CGRÉ et du Projet éducatif aussi venu à échéance (planification des actions, mises à jour des valeurs, des orientations, des objectifs et des moyens, information aux parents, etc.)
- Approbation au C.É. au printemps 2016
- Mise en œuvre en 2016-2017

Direction :

- Nouvelle direction en poste depuis le 2 février 2015.
- **Compétences souhaitées** par le C.É. liées aux « critères de sélection de la direction d'établissement » pour 2014-2015 qui ont été acheminées à la Direction générale le 25 février 2014 et sur lesquelles la direction a été nommée.
 - Bonne gestion financière
 - Leadership / sens politique
 - À l'écoute des besoins du milieu
 - Personne visionnaire
 - Leader au sens politique aiguisé avec une poigne de fer dans un gant de velours qui est capable de trancher et prendre des décisions éclairées et justes, même si délicates.
- Demande aux enseignants et aux parents :
 - Donnons-nous l'année 2015-2016 pour faire un portrait réel de la situation (disponibilité)
 - Tenons-nous informés de la progression du dossier, des données recueillies (communication)
 - Selon le constat, travaillons à réviser la CGRÉ en lien avec les réels besoins des élèves, identifions les zones de vulnérabilités pour travailler les compétences à améliorer pour leur réussite globale (collaboration, cohérence).

Plusieurs commentaires sont émis :

- La rencontre avec les CP de la CSP à laquelle la présidente Brigitte Caron a assisté a démontré que c'est réalisable, mais pas avant d'avoir fait l'analyse. On a beaucoup d'élèves HDAA qui ont de la difficulté à suivre les matières sur 5 jours alors que si elles sont condensées sur 4 jours, qu'est-ce qui arrivera avec eux?
- L'analyse doit se faire à notre école comme dans les autres écoles. Diffère-t-elle de l'école L'Aquarelle? Même si la clientèle est sensiblement la même et que c'est une école primaire, nous avons beaucoup plus d'élèves.
- Suite à la conversation avec la direction de l'école L'Aquarelle et notre directrice, madame Marie-France Lavallée mentionnait que l'analyse a été faite avant son arrivée. Que la formule 4jours/1jour se vit assez bien. Qu'ils ont mis plus d'aide aux élèves en difficulté. Qu'il y a seulement 2 classes dont 1, où par choix, un enseignant choisi par contrat, à chaque année, de diminuer son horaire à 4 jours. Il s'est donc autoéjecté de son poste et il est maintenant à contrat. Dans l'autre classe, c'est une enseignante précaire qui enseigne.
- Les parents ont l'impression qu'ils n'ont pas leur mot à dire. Ils ne sont pas dupes. Ils se sentent pris en otage. Que tout ce qui est proposé est rarement accepté. Aimerais que l'on se challenge. De belles choses sont faites à notre école, mais d'autres écoles font encore plus. Ils ont l'impression que l'on cherche à gagner du temps.
- Lorsque l'analyse de notre CGRÉ se fera, c'est là que les parents feront partie prenante.
- Il y a beaucoup de très belles choses qui se passent à notre école. Si les enseignants en faisaient une liste, nous serions surpris.
- Si l'on fait l'analyse des besoins et que l'anglais intensif n'en fait pas partie que ferons-nous? Il y aura un comité de pilotage et les parents en feront partie.

- Allons-nous réussir, dans les prochains mois, à adopter une nouvelle affaire? Un changement dans n'importe quel domaine?
- Ce n'est pas une limite d'avoir une grosse école. On peut s'entraider. Cet argument tape sur les nerfs.
- Si on est proactif avant que le MELS impose de l'anglais, cela sera plus flexible après.
- C'est le statu quo depuis 6 ans. Peut-on penser au 93% des élèves qui réussissent bien d'avoir un petit plus? Penser à leur futur?
- Les enfants ne sont pas laissés pour compte. L'enrichissement se fait au quotidien. Cela passe par l'anglais, par le français, par les arts, par l'enseignement du système politique, l'ouverture sur le monde attachée aux apprentissages, etc.
- Un milieu favorisé ne rime pas nécessairement avec réussite.
- Les parents veulent offrir l'opportunité à leurs enfants de 6^e de pouvoir faire de l'anglais. Même le document du Conseil supérieur de l'éducation en parle positivement. Ici, à notre CSP, il n'y a aucun programme qui existe alors que dans des CS éloignées, ils en ont.
- Impression que l'enjeu majeur est le changement du personnel. Pourtant, c'est la CSP qui embauche du personnel qui doit être compétent.
- Certains enseignants ont sondé les élèves. On ne les sonde pas pour les mathématiques! Ce sont aux parents à décider pour leurs enfants.
- Les enseignants aussi sont parents. Ils comprennent pas mal plus qu'il n'y paraît. Le souci maître-élèves est présent et ils sont très impliqués. Il faut vivre notre réalité à l'intérieur pour la comprendre et nous n'avons peut-être pas réussi à l'expliquer correctement. Faites-nous confiance.

Proposition de la direction :

- Considérant les points déposés à la direction par l'équipe des enseignants (conclusions de réflexion);
- Considérant les assises de la direction pour élaborer la proposition du temps d'enseignement à chaque matière;
- Considérant un intérêt des parents d'augmenter le temps d'enseignement de l'anglais;

La directrice propose au conseil d'établissement le statu quo pour 2015-2016 afin d'assurer une cohérence dans tout le processus de révision du Projet éducatif, du plan de réussite intégré à la CGRÉ et de la révision et l'actualisation de la CGRÉ pour avoir un portrait réel de la réussite de nos élèves. L'équipe-école pourra par la suite mettre en œuvre des actions les plus susceptibles d'améliorer l'apprentissage et la réussite des élèves en tenant compte de leurs besoins.

Madame Brigitte Caron demande le vote secret.

Pour : 8 Contre : 6

À la majorité

Résolution CÉ 14/15 – 028

4. Levée de l'assemblée

Madame Mélanie Asselin propose d'adopter la levée de l'assemblée à 20 h 50.

À l'unanimité.

Chantal Labelle
Directrice

Brigitte Caron
Présidente

Renée Fortin
Secrétaire